

RAPPORT

Concours de recrutement des ingénieurs du génie sanitaire 2023

Concours externe - Concours interne

Au titre de l'année 2023, **deux concours (concours externe, concours interne)** pour le recrutement d'ingénieur du génie sanitaire (IGS) ont été organisés par le Ministère de la Santé et de la Prévention¹. L'arrêté du 10 octobre 2001 modifié fixe l'organisation et le programme de ces concours.

Le présent rapport dresse le **bilan de ces deux concours** au titre de l'année 2023.

Chiffres clef

Par arrêté ministériel, au titre de l'année 2023, 12 postes étaient ouverts en externe et 5 en interne. Parmi les 29 candidats inscrits au concours externe (après avis de la commission d'équivalence le cas échéant), 16 se sont présentés aux épreuves écrites, 10 ont été déclarés admissibles et 4 ont été admis sur la liste principale, soit 13,8 %. Aucune liste complémentaire n'a pu être ouverte faute de candidats admis.

Pour le concours interne pour lequel 10 candidats se sont inscrits, 7 se sont présentés aux épreuves écrites, 4 ont été déclarés admissibles et 1 seul a été admis sur la liste principale, soit 10 %. Aucune liste complémentaire n'a pu être ouverte faute de candidats admis.

	Concours externe (N)	Concours interne (N)
Inscrits	29	10
Candidats ayant rendu une copie	16	7
Candidats admissibles	10	4
Postes offerts	12	5
Candidats admis sur liste principale	4	1
Candidats admis sur liste complémentaire	0	0

Par comparaison, en 2022, 33 candidats avaient été admis à concourir, 17 et 16 au titre des concours externe et interne respectivement. La proportion de candidats admis sur liste principale était de 11,8 % pour le concours externe et 18,75 % pour l'interne.

Le nombre de postes non pourvus en 2023 est de 12 soit 71% des postes offerts contre 5 (soit 50%) en 2022.

Epreuves

1. Admissibilité

L'épreuve commune aux deux concours consiste en la rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier documentaire sur une problématique de santé, permettant d'évaluer les qualités d'analyse, de synthèse et de rédaction des candidats.

Le sujet proposé était le suivant :

La période dite des 1000 premiers jours de l'enfant qui peut s'étendre de la phase préconceptionnelle à ses trois ans, mise en évidence par les scientifiques et reprise par l'OMS, constitue une période de sensibilité au cours de laquelle l'environnement sous toutes ses formes - nutritionnel, écologique, socio-économique - et les modes de vie façonnent le développement et la santé future de l'enfant et de

¹ Arrêté du 29 novembre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture des concours externe et interne pour le recrutement d'IGS

l'adulte qu'il deviendra. Priorité en matière de prévention et de lutte contre les inégalités, ce chantier a fait l'objet d'annonces fortes par le gouvernement français en fin d'année 2020.

Sur la base de la documentation ci-jointe, vous êtes chargé(e) de rédiger une note à la Direction générale de votre ARS exposant les enjeux et la problématique en vue d'une feuille de route déclinant pour votre région les objectifs et actions prioritaires de la politique des 1000 premiers jours en matière de santé environnementale et leurs articulations avec les dispositifs existants au niveau national et régional.

La rédaction d'une composition portant sur deux sujets de génie sanitaire ne concernait que les candidats du concours interne. Les sujets à traiter étaient :

Sujet n° 1 : *One health / aménagement du territoire / zoonose*

Environ 75% des maladies émergentes et la majorité des pandémies modernes sont des zoonoses. Les changements d'utilisation des sols, la déforestation, l'expansion agricole et l'urbanisation seraient la cause de 30% des événements d'émergence dans le monde.

En Guyane, l'augmentation rapide de la démographie, les nouveaux aménagements qui l'accompagnent et les activités aurifères sont parmi les causes majeures de dégradation des milieux, et d'augmentation des contacts de la population avec la faune sauvage. Les récents cas d'infection virale (ex Hantavirus) questionnent les élus locaux sur la manière de concilier aménagement du territoire, accès à l'eau potable et diminution du risque d'émergence de zoonoses.

Vous êtes chargé(e) de rédiger une note interne à l'attention de la directrice générale de l'ARS en vue d'une réunion en préfecture avec les collectivités pour les sensibiliser à cette problématique. La note rappellera les enjeux et proposera les collaborations et actions à mettre en place dans une démarche One Health.

Sujet n° 2 : *Programme d'inspection / contrôle en établissements recevant du public dans le cadre des jeux olympiques et paralympiques (JOP) Paris 2024*

Dans le cadre de la préparation aux JOP Paris 2024, un programme d'inspection et de contrôle préventif et multithématique doit être mené en amont de l'évènement afin de garantir la sécurité des touristes et participants sous l'égide des préfetures. Ce programme doit cibler en particulier les établissements et lieux amenés à accueillir du public.

Ingénieur(e) du génie sanitaire, en poste dans une délégation départementale de l'ARS Ile-de-France, vous êtes chargé(e) de définir et coordonner ce programme pour ce qui relève des risques liés à l'environnement. Pour ce faire, vous rédigerez une note à l'attention de votre direction qui décrira en particulier :

- Les thématiques traitées et leur cadre réglementaire ;*
- La méthodologie d'inspection, les modalités de suivi, coercitives le cas échéant ;*
- Les partenariats et coordination interservices nécessaires.*

La correction des copies s'effectuait par quatre binômes de membres du jury : 2 binômes corrigeant les copies du concours externe (note de synthèse), 2 binômes corrigeant les copies de la note de synthèse du concours interne et les copies de la composition du concours interne.

Une telle organisation a permis une harmonisation de fait de la notation pour chacune des épreuves sans recours à une éventuelle péréquation.

2. Admission

Les mêmes sujets étaient également proposés aux candidats des deux concours pour les deux épreuves orales, par tirage au sort. Deux groupes d'examineurs étaient constitués pour l'exposé d'une question (1) de génie sanitaire, épreuve d'une durée de 15 minutes et (2) d'ordre général, d'une durée de 30 minutes. L'épreuve de langue vivante (anglais pour la très grande majorité des candidats, espagnol pour un seul candidat) se déroulait avec un professeur de langues.

Observations du jury

1. Admissibilité

S'agissant de la note de synthèse, la plupart des candidats ont eu une bonne compréhension des documents fournis. Certaines copies étaient structurées, d'autres non. Très peu de copies présentaient une traduction des informations contenues dans les documents fournis en propositions ou orientations pour la direction générale, destinataire de la note adaptée à la commande, à savoir les éléments en vue de l'élaboration d'une feuille de route régionale de la politique des 1000^{ers} jours.

Le jury insiste sur le fait que plusieurs copies n'étaient pas ou pas correctement finalisées (absence de conclusion ou conclusion insuffisante), non abouties, ne faisant qu'effleurer la problématique sans véritablement la traiter.

Les notes attribuées allaient de 5,5 à 16,5 /20.

Trois copies recevaient une note supérieure à 15 et huit autres une note inférieure à 10.

S'agissant de la composition, les notes attribuées allaient de 6,5 à 12,5/20, quatre d'entre elles étant supérieures à 10/20. Certaines copies survolaient le sujet, voire étaient hors sujet, les candidats ayant choisi de recycler leurs connaissances sur une thématique voisine. Plusieurs copies étaient très générales, non adaptées au contexte particulier du sujet proposé.

Ces résultats peuvent tenir à la nature des sujets proposés, pour certains émergents. Ils rendent compte néanmoins d'une impréparation d'une partie des candidats à cette épreuve, d'un manque de connaissances, tant techniques, réglementaires que de l'environnement administratif et institutionnel incluant les partenaires, ou de curiosité renvoyant peut-être à un cloisonnement des services, la très grande majorité des candidats au concours étant en exercice dans une agence régionale de santé (ARS).

Plus globalement, le jury déplore le manque de soin apporté à la présentation, à l'orthographe et à la ponctuation.

1. Admission

S'agissant de l'épreuve de langue, l'hétérogénéité du niveau des candidats était relevée pour l'externe. La note maximale attribuée est de 19/20 et la plus basse 8/20. Concernant le concours interne, les notes étaient homogènes, avec une note maximale de 15/20 et la plus basse de 14/20.

Pour les deux épreuves portant respectivement sur une question de génie sanitaire et une question d'ordre général, les examinateurs relevaient un niveau souvent insuffisant des prestations pour une partie significative des candidats, tant pour les candidats externes que pour les candidats internes.

Les réponses aux questions posées permettaient au jury d'apprécier les capacités de réaction et d'argumentation des candidats, de même que les mises en situation professionnelle.

Pour le concours externe,

- les réponses aux questions techniques du jury traitant du génie sanitaire étaient souvent imprécises, voire erronées, ce qui témoigne des lacunes d'une partie importante des candidats sur des sujets majeurs traités régulièrement en santé environnement et en santé publique alors que la plupart d'entre eux exerçaient déjà en ARS ou en administration centrale. Les notes s'étaient de 2/20 à 17,5/20.
- s'agissant du jury d'ordre général, il est apparu que certains candidats ne disposaient pas des connaissances scientifiques et administratives adaptées requises pour les fonctions d'ingénieur du génie sanitaire. Certaines réponses apportées par des candidats interrogeaient sur leur capacité managériale. Ce constat renvoie à une forte interrogation sur le profil d'une partie des candidats ainsi que sur la motivation et la préparation. Les notes s'étaient de 4/20 à 17/20.

Pour le concours interne,

- les réponses aux questions techniques du jury traitant du génie sanitaire étaient souvent parcellaires, voire erronées. Le jury note certaines lacunes des candidats sur des sujets majeurs en santé environnement et en santé publique alors même que la plupart d'entre eux exerçaient déjà en ARS, et pour certains depuis plusieurs années, ce qui renvoie une nouvelle fois à une interrogation sur le cloisonnement des services, voire le niveau de préparation des candidats. Dans les mesures de gestion proposées, les services autres que santé environnement étaient régulièrement omis en tant qu'acteurs. Les notes allaient de 8/20 à 11/20.
- s'agissant du jury sur une question d'ordre général, il est apparu que la plupart des candidats présentait un positionnement inadapté sur le fond (manque de hauteur de vue ou prise de position trop décalée) ainsi qu'une attitude trop en retrait pour certains. Certaines réponses apportées par des candidats interrogeaient ici aussi le jury sur les compétences managériales et leur capacité à appréhender le rôle et les missions d'un IGS. Les notes s'étaient de 6/20 à 13,5/20.

Conclusion et recommandation du jury

1. A l'exception des très bonnes prestations orales des candidats admis en tête de liste, le jury souligne le niveau plutôt moyen des candidats des deux concours dont les performances aux épreuves, pour la majorité des candidats, ne correspondaient globalement pas aux attendus pour de futurs encadrants de niveau supérieur de la fonction publique. La structuration des présentations des sujets tirés au sort lors des oraux a manqué chez de nombreux candidats, ne facilitant pas l'évaluation par les membres du jury.

3. Le jury constate que le vivier de candidats demeure faible au regard du nombre de postes offerts et des enjeux portés par les IGS en fonction, en outre une partie des candidats, y compris sur le concours externe, est âgé de plus de 40 ans. Ceci est très certainement lié à l'arrêt des formations délivrées par l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique l'EHESP permettant d'obtenir les diplômes exigés pour pouvoir s'inscrire au concours externe IGS : fermeture du mastère spécialisé d'ingénierie et management des risques en santé environnement-travail (IMRSET) il y a plus de 5 ans. A noter l'arrêt de la formation historique d'ingénieur du génie sanitaire depuis 2013.

2. La plupart des candidats admissibles à l'issue des épreuves écrites étaient en fonction dans des ARS ou en administration centrale, y compris pour les candidats du concours externe, ce qui pourrait traduire un manque de visibilité du concours au-delà des ARS et une difficulté pour diversifier les profils.

3. Le manque de connaissances relevé pour plusieurs épreuves, aussi bien d'ordre technique, réglementaire que général au regard des politiques de santé publique, de leurs enjeux sanitaires et de l'environnement institutionnel interroge sur la préparation des candidats voire leur motivation, d'autant que certains sont déjà en poste en ARS ou en administration centrale.

4. Une partie des candidats non retenus, dont certains s'étaient déjà présentés les années passées, ne disposent pas des bases scientifiques nécessaires, et de l'expérience sur des postes de niveau d'expertise scientifique et d'encadrement équivalents, pour exercer le métier d'ingénieurs du génie sanitaire en ARS ou en administration centrale. En particulier, le jury s'interroge sur les possibles mises en difficultés à exercer les missions dévolues à un IGS, en cas de réussite au concours pour les candidats autorisés à présenter des concours tels que IGS sans exigence de compétences minimales scientifiques, ni avis de la commission des équivalences compte tenu des dispositions du décret n° 2007-74 du 19 janvier 2007.

Ainsi, le jury recommande aux candidats :

- de lire les sujets proposés ;
- d'actualiser leurs connaissances techniques, administratives et de culture générale ;
- de s'imprégner de l'ensemble des sujets de santé environnementale et de santé publique susceptibles d'être confiés à un futur IGS et ce tout au long de l'année ;
- de s'exercer aux épreuves en recourant aux annales ;
- de participer aux actions de préparation au concours et de formation si elles existent;
- de garder à l'esprit que pour un concours de ce niveau, il est attendu plus qu'une restitution de connaissances techniques, une mise en perspective de ces dernières argumentant une position dans un contexte généralement plus global de la santé.

Il paraît enfin nécessaire que l'administration puisse mener une réflexion et prendre des mesures pour assurer le maintien des possibilités de recrutement statutaire au sein du corps des IGS, professionnels historiques et reconnus de santé publique.

Paris, le 16 août 2023



Emmanuel CONTASSOT
Président du jury